

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_3_1



Nombre de conseillers :

- En exercice 11
- Présents 11
- Votants 11
- Absents
- Exclus

Date de convocation :

22 mai 2020

Date d'affichage :

22 mai 2020

OBJET :

Election du maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 28 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt huit mai, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CLEMENT Bernard, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Mme BAILLARGEAU Corinne a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Monsieur LAVERGNE Didier est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur LAVERGNE Didier : 10 / dix voix

M. LAVERGNE Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

